



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 96067

Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le poids que représentent les sommes réclamées aux petites associations, tout particulièrement en milieu rural, par la SACEM et les organismes ayant la vocation de préserver les droits patrimoniaux sur les œuvres. Si la protection des artistes doit être assurée, la pérennité des milliers d'associations assurant du lien social doit également être préservée. Il lui demande s'il ne serait pas souhaitable de mettre en place un barème qui soit établi en regard des ressources des associations et non sur la base d'un forfait qui grève leur budget excessivement et ruine leurs efforts pour parvenir à subsister.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96067

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 mai 2016](#), page 4367

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)